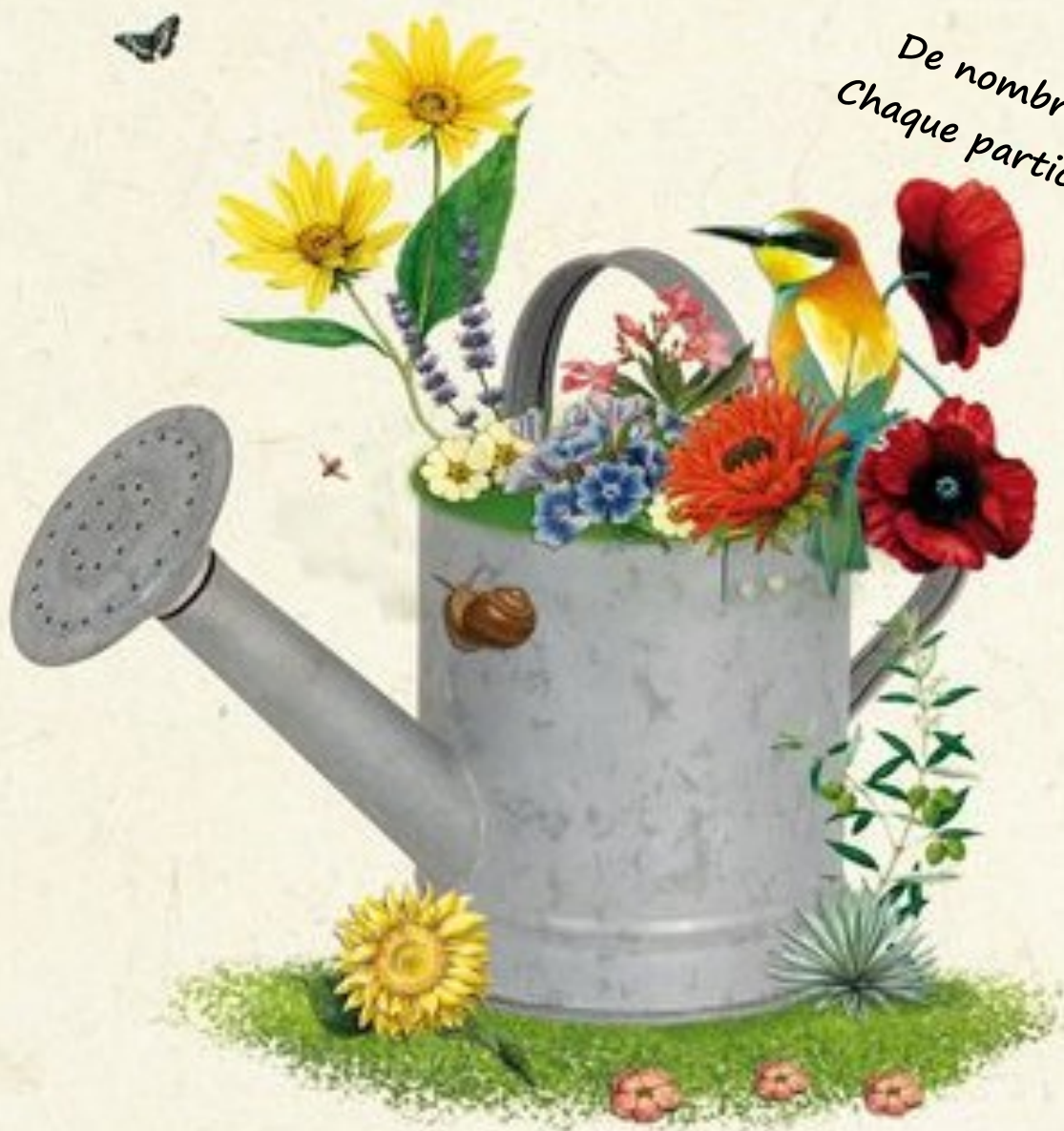


Maisons fleuries

Inscriptions jusqu'au 24 juin 2022
Conditions et bulletin de participation au verso

*De nombreux lots à gagner.
Chaque participant récompensé.*



Mairie

Place Jean-Baptiste Lebas - 59840 PREMESQUES

03.20.08.82.10 www.ville-premesques.fr

Règlement du concours Maisons Fleuries 2022

ARTICLE 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux habitants de la commune de Prêmesques après inscription individuelle jusqu'au 24 juin 2022.

ARTICLE 2 : CATEGORIES

Les participants seront classés dans deux catégories différentes :

- Petite façade avec jardinet ou balconnières
- Grande façade avec jardin

ARTICLE 3 : CRITERES D'APPRECIATION : NOTATION

Le jury déterminera la catégorie et prendra en compte sept critères de 10 points chacun :

1. Diversité des fleurs annuelles et utilisation de vivaces peu consommatrices d'eau
2. Bacs à fleurs de même nature et de même style
3. Entretien général du site
4. Harmonie des couleurs
5. Esthétique générale (exemple : dissimulation des plaques, etc.)
6. Utilisation de paillage
7. Présence d'arbres ou arbustes

L'ornement de chaque maison devra être visible de la rue.

ARTICLE 4 : JURY

Le jury, composé de membres du Conseil Municipal, effectuera les visites début juillet 2022.

ARTICLE 5 : ATTRIBUTION DES PRIX

Une cérémonie de remise des prix sera organisée à l'issue du concours, en septembre. Le mode de remise des prix se fera en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. De nombreux lots sont à gagner. **Chaque participant sera récompensé.**

ARTICLE 6 : PHOTOS

Le jury se réserve le droit de photographier les différentes maisons fleuries pour une exploitation éventuelle (presse, site Internet, supports de communication). L'accord du participant est acquis lors de son inscription.

ARTICLE 7 : ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

L'adhésion au concours entraîne de la part des participants l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

A noter : La commune de Prêmesques participe au concours des Villes et Villages Fleuris organisé par le Comité Régional du Tourisme des Hauts-de-France pour l'obtention de sa 1^{ère} fleur. Pour l'occasion, la commission "Environnement" vous encourage à fleurir vos extérieurs.

Bulletin de participation à déposer en mairie
ou informations à transmettre à par mail à cecilemarien@premesques.fr AVANT LE 24 JUIN 2022

Nom

Prénom

Adresse

Téléphone

Mail

